

Protocole Sanitaire / Covid-19

pour l'activité Gymnastique Artistique dans la salle de gymnastique Stella PERRACHON
du 15 juin au 4 juillet inclus

Une déclaration de choix éclairé du gymnaste ou de ses représentants légaux (pour les mineurs) de vouloir reprendre les entraînements en connaissance du risque faible mais **non nul**, sera exigée et remise à l'entraîneur lors du 1^{er} cours de reprise.

Les entraîneurs signeront le même type de déclaration.

L'adhérent/entraîneur s'engagera à déclarer le plus précocement possible tout symptôme lié au Covid-19 ou tout contact proche avec un malade Covid-19 au médecin et à ne pas se présenter à l'entraînement dans ce cas.

Les cours sont tous facultatifs mais une inscription préalable est obligatoire auprès des entraîneurs.

Les circulations dans le gymnase (entrée et sortie différenciées) seront indiquées précisément.

Un lavage des mains avec une solution hydroalcoolique sera systématique avant l'entrée dans la salle de gymnastique puis en fin d'entraînement.

L'accès au vestiaire étant condamné, chaque adhérent/entraîneur devra arrivé en tenue de sport, pas de changement dans la salle.

Les séances seront organisées par groupe de 10 personnes (entraîneur(s) compris) pour respecter les mesures de distanciation recommandées dans le cadre d'une activité sportive. Plusieurs groupes de 10 personnes pourront accéder au gymnase dans le respect des règles de distanciation entre les groupes et à l'intérieur du groupe. Un espace individuel d'au moins 4 m² par personne est recommandé, en statique et de 2 mètres de distance minimale entre chaque pratiquant en dynamique.

Pendant leurs entraînements, le port du masque est fortement recommandé pour les entraîneurs.

Afin de respecter l'absence de contact, les parades seront proscrites à l'exclusion des interventions de sécurité. Les embrassades et poignées de mains sont interdites.

Chaque adhérent devra OBLIGATOIREMENT apporter sa propre serviette (suffisamment grande) pour faire les exercices sur le praticable.

Une bouteille d'eau personnelle et marquée devra être apportée par chaque participant.

Le prêt des affaires personnelles est prohibé, le matériel est identifié individuellement.

L'accès aux agrès et à la fosse est totalement INTERDIT, l'usage de la magnésie est également INTERDIT.

Les horaires seront suffisamment espacés entre les groupes (10 mn entre chaque) afin d'éviter les croisements à l'arrivée sur le site.

Un planning des cours adaptés sera joint à ce protocole, les horaires devront IMPERATIVEMENT être RESPECTES.

La présence des parents dans le gymnase durant le cours est INTERDITE.

Le non-respect de l'un des points de ce protocole entraînera l'exclusion du gymnase.